



Commentaires de la Ville de Montréal  
Présentés dans le cadre de la  
Consultation sur le Programme  
de l'expérience québécoise (PEQ)

Le 13 mars 2020

## INTRODUCTION

La Ville de Montréal salue le geste du gouvernement du Québec concernant la tenue des consultations sur le programme de l'expérience québécoise (PEQ).

Bien que nous nous attendions à ce que la consultation soit centrée sur le volet diplômés du PEQ, le gouvernement a décidé d'élargir la discussion à la catégorie complète de travailleurs qualifiés permanents. Dans ce contexte, Montréal souhaite profiter de l'occasion pour partager avec le gouvernement son avis à ce sujet et sa vision en matière d'immigration en qualité de métropole du Québec.

### 1. L'APPORT DE L'IMMIGRATION

Le dynamisme culturel, social et économique du Québec et plus particulièrement de Montréal trouve l'une de ses sources dans la diversité de sa population. La métropole est à nos jours, la porte d'entrée au Québec pour la majorité de nouveaux arrivants qui souhaitent s'établir dans la province et recommencer une nouvelle vie.

Force est de constater que l'immigration aide à contrer de façon efficace et concrète la tendance au déclin de la population âgée de 15 à 64 ans. À Montréal, ce sont 33 000 nouveaux immigrants par année en moyenne qui ont été accueillis sur l'agglomération entre les années 2000 et 2018, ce qui représente plus de 633 000 personnes. Au cours de la même période, des 47 000 immigrants admis en moyenne au Québec, une portion de 71 % s'est installée dans l'île de Montréal.

Par ailleurs, des 644 680 immigrants présents dans l'agglomération de Montréal au recensement de 2016, 21 % sont de nouveaux immigrants qui ont obtenu leur statut d'immigrant reçu entre 2011 et 2016, soit un total de 138 635 individus.<sup>1</sup> Le poids des nouveaux immigrants est passé de 3,8 % en 2009, à 4,6 % en 2019.<sup>2</sup>

Les femmes et les hommes issus de l'immigration contribuent ainsi à l'essor du Québec et de sa métropole de manière significative. Selon le recensement de la population de 2016, la population active dans l'agglomération de Montréal est chiffrée à plus d'un million de personnes, 40 % de cette main-d'œuvre montréalaise, c'est-à-dire 407 540 personnes, sont des immigrantes. Parmi ces immigrants, 75 610 sont de nouveaux immigrants reçus entre 2011 et 2016. Ceux-ci comptent pour 7 % de la population active totale.

Il convient également de mentionner que 40 % des immigrants possèdent un diplôme universitaire. Ce chiffre monte à 52 % chez les immigrants récents (2001-2016) de l'agglomération de Montréal.<sup>3</sup>

Par ailleurs, les immigrants sont de réels propulseurs de l'entrepreneuriat. Ils affichent un taux d'intention d'entreprendre de 38,5 % (comparativement à 25,7 % pour l'ensemble de la population montréalaise, et 21,0 % pour l'ensemble de la population québécoise).

---

<sup>1</sup> La période d'immigration correspond à l'année où un individu, né à l'extérieur du pays, a obtenu le statut d'immigrant reçu au Canada, dans ce cas-ci est de 2011 à 2016.

<sup>2</sup> Ville de Montréal, Coup d'œil sur les immigrants récents, janvier 2020, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL\\_STATS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/POPULATION%20IMMIGRANTS%20R%C9CENTS%202020.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/POPULATION%20IMMIGRANTS%20R%C9CENTS%202020.PDF)

<sup>3</sup> Ville de Montréal, Coup d'œil sur les immigrants et le marché de travail, janvier 2020, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL\\_STATS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/IMMIGRANTS%20ET%20MARCH%C9%20DU%20TRAVAIL%202020.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/IMMIGRANTS%20ET%20MARCH%C9%20DU%20TRAVAIL%202020.PDF)

## 2. LE PEQ ET LES SEUILS D'IMMIGRATION

Montréal a exprimé sa préoccupation concernant la suspension en juillet dernier du PEQ, volet diplômés, en soulignant qu'il ne faut pas créer des obstacles qui viennent nuire aux efforts de recrutement de main-d'œuvre des partenaires économiques de la métropole.

Comme mentionné préalablement, la consultation ne porte pas uniquement sur le volet des étudiants étrangers admissibles au PEQ, mais sur l'entière catégorie de travailleurs qualifiés permanents. Cette catégorie est sélectionnée par l'entremise du Programme régulier de travailleurs qualifiés (PRTQ) et le PEQ (volet étudiants étrangers diplômés et le volet travailleurs temporaires).

Le dilemme soulevé dans le cahier de consultation est celui de trouver une manière de distribuer à l'intérieur de ces programmes les places disponibles fixées préalablement par le gouvernement. Étant donné le volume important de demandes reçues pour le PEQ, il resterait peu de places pour le PRTQ dont les candidats doivent passer par le système Arrima. Une distribution équilibrée du nombre de places disponibles entraînerait forcément la diminution du nombre des Certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés pour les candidats admissibles au PEQ.

Dans un contexte où le gouvernement souhaite répondre à la rareté de la main-d'œuvre et à assurer l'intégration de nouveaux arrivants, l'option de limiter le nombre de demandes admissibles au PEQ semble contradictoire. Ces candidats sont des travailleurs temporaires qui répondent déjà aux besoins du marché du travail; de la même manière, les étudiants étrangers obtiendront un diplôme québécois qui leur permettra de décrocher un emploi plus rapidement, accélérant ainsi leur intégration. Il est bien connu que les immigrants détenteurs d'un diplôme délivré par une institution d'enseignement québécoise affichent de meilleurs taux d'emploi que ceux qui ont étudié à l'étranger.

En effet, le PEQ dans son format actuel permet de réduire 3 des 5 barrières quant à l'intégration professionnelle des personnes immigrantes :

1. Reconnaissances acquises. Par l'accueil des étudiants internationaux, nous nous assurons d'avoir des employés non seulement qualifiés, mais aussi formés en fonction de la réalité et des exigences québécoises.
2. La première expérience de travail québécoise. De nos jours, la plupart des programmes académiques ont une portion de stage ou d'expérimentation terrain ce qui favorise l'intégration des nouveaux diplômés une fois en milieu de travail, tandis que les travailleurs temporaires se trouvent déjà en emploi. Les personnes immigrantes se font souvent demander d'avoir une première expérience de travail québécoise.
3. Le réseautage. Il est parfois long et difficile de se créer un nouveau réseau professionnel lorsque l'on s'intègre à un nouveau pays. Ayant étudié ici et participé aux différentes activités socio-académiques, les étudiants internationaux finissent leurs études avec un réseau professionnel similaire aux natifs, et cela à un impact important dans leurs recherches d'emploi et parcours professionnel.

En outre, le volume élevé de demandes présentées au PEQ démontre son succès, il s'agit d'un programme qui fonctionne bien et offre de nombreux bénéfices :

- Une plus grande certitude aux immigrants temporaires et leurs familles à s'établir au Québec.
- Un nombre stable d'inscriptions d'étudiants étrangers auprès des institutions d'enseignement qui sert en même temps de vitrine pour l'attraction des immigrants permanents.
- Un bassin riche de main-d'œuvre pour les employeurs.

- La possibilité d'économiser des ressources attribuées aux services gouvernementaux d'accueil et d'intégration, dont la francisation.

**Nous déconseillons ainsi de mettre en place des mesures qui viendront restreindre les places et l'admissibilité au PEQ**, car dans le contexte évolutif et dynamique du marché du travail, le Québec doit avoir accès à un large bassin de talents afin de ne pas entraver la production du savoir scientifique des institutions d'enseignement, ni la croissance et les efforts d'innovation des entreprises québécoises. Le PEQ est un outil d'attraction efficace d'étudiants et de travailleurs qualifiés et un incitatif à l'embauche des personnes immigrantes pour les entreprises. **Il faut sécuriser les étudiants étrangers, les travailleurs temporaires, les institutions d'enseignement, et les employeurs avec un processus et des seuils prévisibles.**

Quant au PRTQ, il pourrait servir de complément aussi bien pour atteindre les objectifs d'immigration concernant l'admission permanente de travailleurs qualifiés que pour combler des besoins ponctuels de main-d'œuvre par la voie du système Arrima. Rappelons que ce système vise à évaluer le profil socioprofessionnel des candidats et à sélectionner ceux qui sont les plus aptes à s'intégrer au marché de travail et à la société québécoise.

**Nous déconseillons également d'assortir les programmes des conditions qui viendront forcer le choix de candidats pour s'établir en région contre leur gré.** Afin de favoriser la régionalisation de l'immigration, nous proposons au gouvernement d'une part de miser sur les services d'accueil et d'intégration, et d'autre part de privilégier des mesures d'accompagnement, de promotion et d'accessibilité, telles que :

- Faciliter l'accès aux entreprises en région aux journées de recrutement à l'international.
- Collaborer avec des agences de recrutement à l'international ou mettre en place une stratégie nationale qui fera la promotion des emplois disponibles en région.
- Faciliter et encourager les stages universitaires en région.
- Rendre accessibles les programmes gouvernementaux aux résidents temporaires (ex. PRIIME) en privilégiant l'application de ces programmes pour les emplois en région.
- Préparer et mobiliser les milieux d'accueil et favoriser le partage des bonnes pratiques et des expertises déjà existantes. Montréal est prête à collaborer avec son expérience.

Enfin, Montréal estime que la principale cause de la problématique posée dans la présente consultation est la réduction des seuils d'immigration en 2019 et la faible augmentation prévue pour les années 2020, 2021 et 2022. Cette baisse amène forcément à couper dans les différentes catégories sans tenir compte des impacts, dont celui de nous priver en quantité suffisante de travailleurs qualifiés. Il convient de mentionner qu'au 3<sup>e</sup> trimestre 2019, 43 810 postes étaient à combler juste sur le territoire de la région économique de Montréal, une hausse de 0,22 % par rapport à la même période en 2018.<sup>4</sup>

**Nous nous joignons à la demande d'autres acteurs montréalais qui encouragent le gouvernement à revoir à la hausse les seuils d'immigration.**

### **3. INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES**

La volonté de faire un meilleur arrimage entre les besoins du marché du travail et la sélection des immigrants ne garantit pas en soi l'accès à l'emploi et à l'intégration à la société québécoise. Nous constatons que le gouvernement a entrepris des actions significatives en ce sens avec des bonifications au programme de francisation, le déploiement du Parcours d'accompagnement

---

<sup>4</sup> Ville de Montréal, Montréal économique en bref, 26 février 2020.

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/AFFAIRES\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MONTREAL\\_ECONOMIQUE\\_EN\\_BREF/M%C9B%2026%20F%C9VRIER%202020.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/AFFAIRES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MONTREAL_ECONOMIQUE_EN_BREF/M%C9B%2026%20F%C9VRIER%202020.PDF)

personnalisé et des services aux entreprises. Dans ce dernier cas, nous soulignons l'importance des mesures d'accompagnement aux employeurs afin de déconstruire des idées préconçues sur les travailleurs d'origine étrangère et sur la complexité des processus d'embauche. Il faut aussi encourager les formations en relations interculturelles au sein des entreprises privées et des autres partenaires afin de contribuer, entre autres, à lutter contre la discrimination systémique en emploi.

Ces mesures pourraient répondre en partie à contrer la problématique de surqualification soulevée dans le cahier de consultation.

Dans cette perspective, la Ville de Montréal a fait de l'intégration économique des immigrants une priorité. C'est une question d'équité, tous les citoyens devant être traités de façon juste et égale. Aussi, l'accès à des emplois à la hauteur des compétences des candidats est le gage d'une intégration sociale réussie, de même qu'un levier de développement pour l'économie de la métropole.

Ainsi, la Ville de Montréal a posé des gestes dans ce sens :

- Dévoilé son premier Plan d'action en matière d'immigration et d'intégration des nouveaux arrivants (décembre 2018).
- Rassemblé des leaders économiques pour susciter l'adhésion du milieu des affaires (février 2019).
- Lancé la stratégie Montréal inclusive au Travail au 1<sup>er</sup> SATORI Montréal (juin 2019).

La stratégie Montréal inclusive au travail cherche à accélérer l'intégration professionnelle des personnes immigrantes en faisant prendre conscience que cet enjeu est l'affaire de tous, en commençant par les employeurs et les gestionnaires. La mise en œuvre de cette stratégie est possible grâce à la contribution financière du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en vertu de notre entente triennale en matière d'immigration.

Il faut remarquer l'importante adhésion du milieu des affaires à ces efforts qui démontrent la vision commune et la volonté des partenaires économiques montréalais de faire leur part pour favoriser l'intégration professionnelle des personnes immigrantes qui inclut l'embauche, l'intégration et la rétention.

**Nous insistons sur l'importance de coordonner les actions du gouvernement et de Montréal en matière d'immigration et du maintien de notre partenariat selon l'esprit de l'entente Réflexe Montréal et de statut de métropole afin de maximiser l'impact de nos initiatives d'inclusion et d'intégration.**

Pour conclure, nous souhaitons porter à l'attention du gouvernement la difficulté qu'éprouvent les immigrants entrepreneurs, notamment ceux qui n'ont qu'un statut temporaire, à obtenir du financement pour lancer une entreprise. Dans le souci de pérenniser la croissance économique de la métropole et de la province, **le gouvernement du Québec doit entamer une réflexion et mettre en place des outils et mesures nécessaires pour assurer l'intégration des entrepreneurs immigrants, notamment des diplômés entrepreneurs.**

## **CONCLUSION**

Le Québec et sa métropole ne peuvent pas se passer du flux croissant, constant et prévisible de nouveaux arrivants. L'immigration contribue significativement à la prospérité de la province et à la pérennité de notre société.

Le PEQ est un programme qui facilite l'accès à la résidence permanente de nombreux immigrants temporaires prêts à travailler en fonction des besoins du marché de travail. Il permet la rétention des étudiants internationaux et des travailleurs temporaires dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre et de concurrence internationale.

Le gouvernement doit poursuivre la consultation et le dialogue avec toutes les parties prenantes dont Montréal, pour trouver ensemble des solutions aux enjeux en matière d'immigration.

La Ville de Montréal rappelle sa volonté de collaborer avec le gouvernement en tenant compte de son rôle dans l'intégration des personnes immigrantes sur son territoire, notamment en matière d'inclusion sociale, d'accès au logement et de concertation/mobilisation des acteurs communautaires et économiques. Bien que l'octroi du statut d'immigration, l'accès aux services de santé, d'éducation et d'emploi ne fassent pas partie des champs de compétences directs de la Ville de Montréal, celle-ci est bien positionnée comme acteur de proximité pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants sur son territoire.